



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 4 octobre 2020	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 5 : Pluie de faible intensité (Temp. : 11 °C) Courses 6 à 10 : Couvert (Temp. : 11 °C)	Venteux: 15 km/h (Nord)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 BF	Inscriptions totales 72/78
Total des paris mutuels	142 469 \$			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber, Michael	Juge associé Frenette, Ben	Juge associé Walker, Craig (CAR)
---------------------------------------	--------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Retrait anticipé par les juges (pour blessure) de ROAD RUNNER COLONY de la deuxième course et de CARWINS SMORE de la dixième course par le vétérinaire de la CAJO.
- Réception du certificat de résultats d'analyse positifs (Étiquette numéro 4520247008) à la course 6 du 3 septembre 2020 avec le cheval MORTGAGE MY VILLA (6NM20) pour l'altrénogest (classe 4) en violation des règles de la CAJO 9.09 (b), 26.02.01, 26.02.02 et 26.02.03 (c), et, puisque M. Jamie Johnston (J92914) était l'entraîneur officiel de MORTGAGE MY VILLA (6NM20) le 3 septembre 2020, il s'agit donc d'une infraction de responsabilité absolue. M. Johnston se voit imposer une sanction pécuniaire de cinq cents dollars (500 \$) et une suspension totale pour une période de cinq (5) jours (du 5 au 9 octobre inclusivement) conformément à l'entente de règlement acceptée par le participant (numéro 1083096).

Courses :

1. Le numéro 2, DESPICTO LOU (Robbie Robinson), a effectué un bris d'allure avant le départ, mais a repris position derrière la barrière avant que le juge au départ ne libère

le peloton. Le numéro 2 n'a pas été inscrit aux statistiques pour bris d'allure. Rien à signaler.

2. Il a été conseillé au conducteur du numéro 1, CASIMIR OVERDRIVE (Melanie Plourde), d'utiliser uniquement une action du poignet à la fois, pendant la stimulation. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Retrait tardif par les juges du numéro 9, ITS HUW YOU KNOW, par le vétérinaire de la CAJO. Remboursement : 316 \$. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rupture en raison du fait que le numéro 3, SHINE A LIGHT (Jacques Beaudoin), et le numéro 9, PANTHEON SEELSTER (Rodney LaFromboise), se trouvaient dans l'avant-dernier droit, obligeant le juge au départ à faire tourner le peloton pour leur laisser le temps d'atteindre la barrière. M. Beaudoin et M. LaFromboise ont tous deux été jugés coupables d'avoir enfreint la règle 22.03 (j) (i) de la CAJO (retarder le départ) et ont reçu une amende de 100 \$ chacun (les décisions seront rendues demain).

Le conducteur du n° 9, Rodney LaFromboise, a reçu un avertissement selon lequel il doit garder les deux pieds dans les étriers pendant toute la course.

Réclamations : Aucune